

Claude Masson

Mr Le Maire et les Conseillers Municipaux,

Je demande que le compte rendu du Conseil Municipal du 26/02/2015 soit complété par les éléments suivants, qui seront ainsi mentionnés dans le compte rendu du Conseil Municipal du 02/04/2015.

Après l'ouverture des questions diverses, Mr Claude Masson prend la parole, pour parler du site internet,

Mme Laporterie intervient alors immédiatement pour faire part de ses avis concernant le site :

- Ce site qui doit être une vitrine de notre village comporte de nombreuses fautes et erreurs d'orthographe.
- Énonce que le site est très peu fréquenté, qu'il n'évolue pas (aucune mise jour).
- Confirme qu'elle garde sa position sur la demande de la Loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978. Elle ne souhaite pas apparaître dans la liste des conseillers publiée pour ne pas associer son nom au site vue l'appréciation qu'elle en fait.
- Mme Laporterie évoque les paroles de Mr Claude Masson à une commission de la C.C.L.G du mois de juin 2014 « c'est nul à chier », concernant un logo pour le transport à la demande, et indique que Mr Masson a donné une mauvaise image de notre commune.
- Puis elle nous donne sa signification sur la bannière publiée sur le site « Je suis Charlie » **la vérité rien que la vérité**, semble pas être les valeurs des représentants du site.

Mr le Maire demande à Mr Claude Masson de prendre la parole en premier. (Qu'il lui cède)

Mr le Maire évoque :

- Que le site est construit, mis à jour régulièrement, qu'il évolue, et que c'est un travail bénévole, totalement gratuit pour la commune et réalisé par Mr Claude Masson.
- Un système de relecture pour remédier aux fautes d'orthographe a été mis en place depuis peu, c'est exact nous avons à progresser mais toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.
- Confirme que l'erreur de parole de Mr Masson Claude au mois de juin 2014 a été solutionnée directement par lui-même auprès des intéressés, qu'il s'en est excusé, que c'est une « bêtise » mais corrigée depuis. D'ailleurs, l'accueil chaleureux et professionnel, qu'a donné le Président de la C.C.L.G à Mr Masson Claude lors de la réunion communautaire du 23.02.2014 en atteste et montre que c'est une affaire passée et largement oubliée depuis 8 mois.

Mr le Maire laisse la parole à Mr Claude Masson

Mr Claude Masson :

Confirme ses lacunes en orthographe, et rappelle à Mme Chantal Laporterie qu'il avait proposé une participation au site pour une aide quelconque aux conseillers lors du Conseil municipal de septembre.

Mr Claude Masson distribue sa présentation des nouveautés et statistiques du site en livret papier

1. Annonce les visites (sessions) et pages consultées « 1291 visiteurs 9856 pages »
2. Fourni l'imprimé de la newsletter N°5
3. Les modifications graphiques de la météo, du compteur de visite, rajout d'onglet sur la barre de navigation, déplacement du cadre de la Newsletters épuré.
4. Insertion du moteur de recherche des festivals de la région Midi-Pyrénées.
5. Insertion du S.I.P « Service Information Publiques » qui était en attente des accords de la convention signée au mois octobre.
6. Rajout du Copyright © en bas du site.
7. Notifie l'insertion d'un divertissement Puzzle de notre église.
8. Demande aux conseillers si le logo Nouveau se présente bien.
9. Informe des mises à jour des sites postés dans l'annuaire « en liaison »
10. Et explique les différents graphiques et tableaux des statistiques de fréquentation.

Mr Masson Claude informe les conseillers municipaux de sa réunion du 19/02/2015

- Commission Tourisme CCLG avec Mme Ester Levine.dont nous recevrons le rapport prochainement.
- Explique que le conseil municipal devra voter lors d'un prochain conseil la passation de la compétence tourisme à la C.C.L.G.

Fait à Castelnaud d'Arbieu Le : samedi 11 avril 2015

Claude Masson